

Conseil communautaire du 9 avril 2024

Liste des délibérations examinées

1. Approbation du conseil du 13.02.2024 – APPROUVEE
2. Motion en faveur du service public de l'éducation de nos enfants en Meurthe-et-Moselle – APPROUVEE

Le quorum n'étant pas atteint pour les points « finances », ils ont été reportés à la fin du conseil.
13. Adhésion de la communauté de communes du pays de Montmédy au SMTOM – APPROUVEE
14. Projet micro-crèche Cantebonne – APPROUVEE
15. Acquisition des terrains de l'Arche – APPROUVEE
16. Attribution de subvention à l'association Dream Show Prod à Aumetz pour la création d'une comédie musicale – APPROUVEE
17. Attribution de subvention à l'association Chassé-Croisé à Audun-le-Tiche pour la création d'un spectacle – APPROUVEE
18. Attribution de subvention à l'association l'Atelier des lutins à Russange pour le projet des 10 ans – APPROUVEE
19. Attribution de subvention à l'association M.I.H. – festival du court-métrage à Villerupt – APPROUVEE
20. Attribution de subvention à l'association M.J.C. à Villerupt pour les olympiades culturelles – APPROUVEE
21. Attribution de subvention à l'association Noliproduct à Thil pour son film – APPROUVEE
22. Attribution de subvention à l'association Sentier mémoire de Thil – APPROUVEE
23. Approbation des zones d'accélération pour les énergies renouvelables à l'échelle de la CCPHVA – APPROUVEE
24. Création de postes d'adjoints techniques territoriaux et d'adjoint d'animation territorial – APPROUVEE
25. Versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle – APPROUVEE
26. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du conseil – PREND ACTE
3. Adoption du compte de gestion 2023 budget principal de la CCPHVA – APPROUVEE
5. Adoption du compte de gestion 2023 budget annexe des ordures ménagères – APPROUVEE
7. Adoption du compte de gestion 2023 budget annexe de production d'énergie renouvelable – APPROUVEE
4. Adoption du compte administratif 2023 budget principal de la CCPHVA – APPROUVEE
6. Adoption du compte administratif 2023 budget annexe des ordures ménagères – APPROUVEE
8. Adoption du compte administratif 2023 budget annexe de production d'énergie renouvelable – APPROUVEE
9. Vote des taux de la fiscalité directe locale 2024 – APPROUVEE
10. Fixation du tarif 2024 de la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – APPROUVEE
11. Fixation du tarif 2024 de la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des collectivités – APPROUVEE
12. Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2024 – APPROUVEE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

17 = Nombre de conseillers présents

10 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BELLUCCI Francine

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

001. APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2024

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 13 février 2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 13 février 2024.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

17 = Nombre de conseillers présents

10 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BELLUCCI Francine

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

002. MOTION EN FAVEUR DU SERVICE PUBLIC DE L'EDUCATION DE NOS ENFANTS EN MEURTHE-ET-MOSELLE

CONSIDERANT l'hémorragie qui se profile avec plus d'une centaine de postes d'enseignants supprimés à la rentrée prochaine et les fermetures de classe ce qui entraînent inévitablement une augmentation des élèves par classe ;

CONSIDERANT que le département de Meurthe-et-Moselle est d'ailleurs le plus touché de Lorraine avec 54 suppressions de postes des écoles ;

CONSIDERANT que les enfants méritent une meilleure éducation et c'est encore plus vrai au sein de la ruralité comme des quartiers populaires ;

CONSIDERANT le constat d'une école contrastée, où des établissements prestigieux côtoient des ghettos scolaires, où de nombreux élèves doivent faire face à des temps de trajet quotidiens toujours plus importants ;

CONSIDERANT l'appel du département de Meurthe-et-Moselle, de l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle et de l'association des Maires ruraux de Meurthe-et-Moselle, pour la mise en place de moyens supplémentaires pour l'éducation de nos enfants, et pour une politique éducative équitable tenant compte des différences de situations économique, sociale et territoriale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DEMANDE à l'Education nationale d'ouvrir sans délai une large concertation sur l'adéquation entre moyens et besoins ;
- DEMANDE que l'éducation de nos enfants soit affirmée comme la priorité nationale ;
- DEMANDE aux politiques de défendre et pérenniser les postes des enseignants et de garantir des classes avec un nombre d'élèves raisonnable ;
- DEMANDE au service public de l'éducation de contribuer à l'égalité des chances et la lutte contre des inégalités sociales et territoriales.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

17 = Nombre de conseillers présents

10 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BELLUCCI Francine

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points
« finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

003. (013)* ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTMEDY AU SMTOM

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil d'administration du SMTOM en date du 10 octobre 2023 acceptant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy (CCPM) ;

VU la délibération du conseil d'administration du SMTOM en date du 5 décembre 2023 acceptant la modification des statuts du SMTOM à la suite de l'adhésion de la CCPM.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- ACCEPTTE l'adhésion de la CCPM au SMTOM ;
- APPROUVE les statuts modifiés du SMTOM ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
17 = Nombre de conseillers présents
10 = Conseillers représentés
27 = Total des votes
Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BELLUCCI Francine

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points
« finances » (compte administratif / Le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

004. (014)* PROJET CREATION MICRO-CRECHE CANTEBONNE

VU l'avis favorable du bureau communautaire concernant la réorganisation de service petite enfance en date du 25 avril 2023 ;

VU l'avis favorable du conseil communautaire concernant la réorganisation de service petite enfance en date du 28 juin 2023 ;

VU l'avis favorable du comité technique et social concernant la réorganisation de service en date du 31 mai 2023 ;

VU l'avis des Domaines estimant la valeur du bien à 203 000 € ;

CONSIDERANT la nécessité de développer l'offre d'accueil petite enfance sur la CCPHVA ;

CONSIDERANT la création d'un éco-quartier dans le cadre de l'OIN et du projet d'aménagement de la ZAC de Cantebonne par l'EPA ;

CONSIDERANT la possibilité d'acquérir des locaux auprès d'un promoteur ;

CONSIDERANT que l'évaluation des Domaines ne tient pas compte du caractère éco-responsable du bâtiment, de son aménagement (qualité environnementale élevée) et du caractère tendu du secteur foncier en raison de la localisation frontalière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE la nécessité d'ouvrir une micro-crèche sur la ZAC de Cantebonne à Villerupt conformément au plan de réorganisation ;
- APPROUVE la nécessité d'acquérir les locaux commerciaux auprès des Constructeurs du bois pour un montant de 507 384,98 € frais de notaire et de géomètre inclus ;
- DONNE plein pouvoir au Président pour signer tout document relatif au montage de dossier de demande d'agrément et d'ouverture auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil départemental ;
- AUTORISE le Président à signer un contrat de réservation devant notaire moyennant 5 % d'acompte du total avec les Constructeurs du Bois représentant la somme de 4 964,98 €.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

17 = Nombre de conseillers présents

10 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BELLUCCI Francine

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points
« finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

005. (015)* ACQUISITION DES TERRAINS DE L'ARCHE

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la lettre valant avis des domaines en date du 7 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que sur lesdites parcelles est édiée un bâtiment culturel situé en zone 1AUoap du PLUI-H ;

CONSIDERANT que cette acquisition permettra de promouvoir la culture et de renforcer les liens au sein de notre territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section AC n°190, n°217, n°218 et 219 pour 153 917.52 € ;
- CHARGE le notaire de l'EPA Alzette Belval de rédiger tous les actes à venir ;
- DIT que les frais d'acte seront à la charge de la CCPHVA ;
- AUTORISE le Président de la CCPHVA ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

17 = Nombre de conseillers présents

10 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BELLUCCI Francine

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points « finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

006. (016)* ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DREAM SHOW PROD A AUMETZ POUR LA CREATION D'UNE COMEDIE MUSICALE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°7 en date du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que le soutien aux initiatives créatrices sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission culturelle ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet de création d'une comédie musicale made in Grand Est avec la participation d'artistes et techniciens locaux (musique, décors, costumes, mise en scène, chorégraphie) en collaboration avec l'association CHOR A CORPS et l'Arche pour une présentation le 7 décembre 2024 à Villerupt (l'Arche) regroupant professionnels et amateurs autour du projet « Le Cabaret des Rêves » ou une romance à Montmartre.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- VALIDE le financement du projet de la comédie musicale porté par l'association DREAM SHOW PROD à hauteur de 1500 € ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

17 = Nombre de conseillers présents

10 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BELLUCCI Francine

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points « finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

007. (017)* ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHASSE-CROISE A AUDUN-LE-TICHE POUR LA CREATION D'UN SPECTACLE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°7 en date du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique et les actions culturelles sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA et notamment l'aide à la création et à la diffusion sur notre espace communautaire ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission culturelle ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet et la présence artistique territoriale (Audun-le-Tiche, Villerupt, Boulange, Rédange) visant à retranscrire une culture ouvrière autour de la pétanque et d'en construire un spectacle pluridisciplinaire via des rencontres avec les amateurs de pétanque du territoire pour finaliser un spectacle en forme de western spaghetti autour de la dramaturgie « de la pétanque » avec un jongleur, un musicien et un comédien.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE le financement du projet de création d'un spectacle « Dans le rond » spectacle autour de la pétanque, l'urbanisme et les anciens sidérurgistes à hauteur de 3000 € ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

17 = Nombre de conseillers présents

10 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BELLUCCI Francine

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points « finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

008. (018)* ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ATELIER DES LUTINS A RUSSANGE POUR LE PROJET 10 ANS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°7 en date du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que le soutien aux initiatives favorisant la collaboration associative et le vivre ensemble sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission culturelle ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet en termes de travail en direction des enfants avec des réalisations pérennes (cabane pour enfants en bois au sein de la cour du périscolaire) et la mise en place d'activités socio-culturelles avec des partenaires (MJC Villerupt, Compagnie Chassé-Croisé).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- VALIDE le financement du projet des 10 ans de l'Atelier des lutins à hauteur de 1000 € ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

17 = Nombre de conseillers présents

10 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine, BELLUCCI Francine par FATTORELLI Viviane

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana, BELLUCCI Francine

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points « finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

009. (019)* ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION M.I.H - FESTIVAL DU COURT-METRAGE A VILLERUPT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU Les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°7 en date du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique et les actions culturelles sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que l'association M.I.H œuvre à l'organisation d'un festival transfrontalier (Esch-sur-Alzette, Villerupt) de court-métrage à la fois en terme de création, de diffusion que d'actions d'éducation artistique en direction des publics scolaires ;

CONSIDERANT que la CCPHVA a financé l'édition 2023 à hauteur de 1500 € qui a reçu un succès public et scolaire important ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet en termes d'éducation artistique, de création et de diffusion artistique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE le financement du projet de Festival de court-métrage porté par l'association M.I.H à hauteur de 3 200 € ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

9 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points
« finances » (compte administratif / Le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

010. (020)* ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION M.J.C VILLERUPT POUR LES OLYMPIADES CULTURELLES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°7 en date du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que les actions culturelles favorisant le lien social et la mixité sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission culturelle ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet qui souhaite développer du lien social, la mixité autour du sport et de la culture en organisant (J.O 2024) les olympiades ; des rencontres, des spectacles avec les jeunes et des professionnels sans oublier une invitation au voyage via des olympiades 100 % CCPHVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE le financement du projet des olympiades culturelles à hauteur de 2000 € ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
9 = Conseillers représentés
27 = Total des votes
Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points
« finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

011. (021)* ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION NOLIPROD A AUDUN-LE-TICHE POUR SON FILM

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°7 en date du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que le soutien aux initiatives créatrices sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission culturelle ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet en termes d'éducation et de création artistique, de mémoire du territoire via la production d'un film sur la mémoire ouvrière avec diffusion locale et nationale ;

CONSIDERANT que la CCPHVA a déjà financé une partie du projet en 2023 à hauteur de 500 euros.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- VALIDE le financement du projet de film porté par l'association NOLIPROD à hauteur de 1500 € ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

9 = Conseillers représentés

25 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan (ne prend pas part au vote), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points
« finances » (compte administratif / Le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

012. (022)* ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SENTIER MEMOIRE DE THIL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°7 en date du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que les actions culturelles et le devoir de mémoire sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission culturelle ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet qui participe au devoir de mémoire en organisant des visites de la crypte pour les groupes scolaires, qui participe aux journées européennes du patrimoine sans oublier la mémoire des prisonnières soviétiques de Rodina avec un moment fort en 2024 : les manifestations liées à la libération du camp de Thil.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Ne prend pas part au vote : 2 – BRUSCO Stéphan (2))

- VALIDE l'aide financière de 2 500 € à l'association Sentier mémoire de Thil pour son 80^{ème} anniversaire de la libération du camp de Thil ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

9 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points « finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

* numérotation de l'ordre du jour initial

013. (023)* APPROBATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES A L'ECHELLE DE LA CCPHVA

VU le Code général des collectivités territoriale ;

VU la loi APER n° 2023-175 du 10 mars 2023 ;

CONSIDERANT les délibérations des conseils municipaux des communes de la CCPHVA ;

CONSIDERANT la présentation des zonages communaux au bureau communautaire du 2 avril 2024 et les échanges qui ont suivi.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE les zonages communaux inscrits dans les filières suivantes :
 - SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE TOITURE (Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, Thil et Villerupt)
 - SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE OMBRIERE (Audun-le-Tiche, Aumetz, Ottange, Rédange, Russange, Thil et Villerupt)
 - SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE SOL (Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Thil et Villerupt)
 - EOLIEN (Aumetz et Thil)
 - GEOTHERMIE profonde (Audun-le-Tiche)
 - GEOTHERMIE de surface (Audun-le-Tiche et Rédange)
 - HYDROELECTRICITE (Thil et Villerupt)
 - BIOMASSE – RESEAU DE CHALEUR (Audun-le-Tiche, Aumetz, Russange et Villerupt)
 - BIOMETHANE – RESEAU DE CHALEUR (Audun-le-Tiche, Aumetz, Russange et Villerupt)
 - BIOMETHANE – INJECTION (Audun-le-Tiche et Aumetz)
- DONNE un avis favorable au zonages proposés.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

9 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points « finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

* numérotation de l'ordre du jour initial

014. (024)* CREATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX ET D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

Sur proposition de Monsieur le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°7 du conseil communautaire du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 budget principal ;

VU la délibération n°8 du conseil communautaire du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 budget annexe des ordures ménagères ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité pour la CCPHVA de créer trois emplois d'adjoint technique territorial afin de maintenir le bon fonctionnement du service du pôle environnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'adopter la proposition du Président en créant un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, pour effectuer les fonctions d'agents de collecte, de déchetterie ou chauffeur à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- DECIDE d'adopter la proposition du Président en créant deux emplois d'adjoint technique territorial saisonniers à temps complet, pour effectuer les fonctions d'agents de collecte, de déchetterie ou chauffeur pendant la saison estivale à compter du 1^{er} juin 2024 ;
- PRECISE que ces emplois pourraient être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial ;
- Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une éventuellement d'une première expérience dans le domaine. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial sur la base de l'échelle C1. Cet agent pourra prétendre au régime indemnitaire en vigueur pour ce grade ;
- MODIFIE le tableau des effectifs de la CCPHVA ;
- DONNE tout pouvoir à monsieur le Président.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

9 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Étaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Étaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Étaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points « finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

* numérotation de l'ordre du jour initial

015. (025)* VERSEMENT DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Sur proposition de monsieur le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°7 du conseil communautaire du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 budget principal ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2024 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'adopter la proposition du Président en versant la prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents qui remplissent les conditions et selon les barèmes ci-dessous :

REMUNERATION BRUTE PERÇUE AU TITRE DE LA PERIODE COURANT DU 1ER JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023	MONTANT MAXIMUM DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE	MONTANT PROPOSÉ PAR LA CCPHVA
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	500 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	450 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	400 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	350 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	300 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	250 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	200 €

- PRECISE que le montant de la prime déterminé en fonction du barème fixé ci-dessus est réduit à proportion :

- de la quotité de travail
- et de la durée d'emploi

sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

- DONNE tout pouvoir à monsieur le Président.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

9 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Étaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Étaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Étaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points « finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

* numérotation de l'ordre du jour initial

016. (026)* COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération n°6 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe qu'il a pris les décisions suivantes :

Date de la décision	Numéro de la décision	Compétence	Objet
25.01.2024	05/2024	FINANCES	Marché de prestation et de fournitures d'une messagerie collaborative avec JVS
21.03.2024	06/2024	ENVIRONNEMENT	Signature du marché des entretiens des espaces verts des 3 multi-accueils et de la piscine avec SAMSIC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- PREND acte.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
9 = Conseillers représentés
27 = Total des votes
Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Quorum atteint pour la présentation des points finances (arrivée de Madame BELLUCCI à 18h40 au point 019 de l'ordre du jour initial)

Nouvelle modification d'ordre du jour des points relatifs aux trois budgets. Présentation des trois comptes de gestion suivis des trois comptes administratifs.

*numérotation de l'ordre du jour initial

017. (003)* ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPHVA

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion 2023 transmis par la cheffe du service comptable de Hayange ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la cheffe du service comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECLARE que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023 dressé par la cheffe du service comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
17 = Nombre de conseillers présents
9 = Conseillers représentés
25 = Total des votes
Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (se retire de la séance), BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Quorum atteint pour la présentation des points finances (arrivée de Madame BELLUCCI à 18h40 au point 019 de l'ordre du jour initial)

Nouvelle modification d'ordre du jour des points relatifs aux trois budgets. Présentation des trois comptes de gestion suivis des trois comptes administratifs.

*numérotation de l'ordre du jour initial

020. (004)* ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPHVA

Monsieur Le Président se retire ;

Monsieur le rapporteur rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31, il appartient au conseil communautaire de désigner un Président de séance ;

CONSIDERANT que Monsieur Claude BOCEK, Vice-Président en charges des finances, a été désigné Président de séance dans le cadre de l'adoption du compte administratif.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération n°2 du conseil communautaire en date 13 décembre 2022 adoptant le budget principal et primitif de la CCPHVA ;

VU la délibération n°2 du conseil communautaire en date du 28 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire du budget principal de la CCPHVA ;

VU la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal de la CCPHVA ;

VU la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 9 avril 2024 approuvant le compte de gestion du budget principal de la CCPHVA ;

VU la note synthétique des comptes administratifs 2023 de la CCPHVA ;

CONSIDERANT la stricte conformité des comptes établis par l'ordonnateur et le comptable public

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Ne prend pas part au vote : 2 – Patrick RISSER (2))**

- ARRETE le compte administratif 2023 du budget principal selon le tableau ci-après :

Dépenses de fonctionnement	9 571 445.02 €
Recettes de fonctionnement	10 495 474.38 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	924 029.36 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 219 948.09 €
Dépenses d'investissement	8 618 080.83 €
Recettes d'investissement	4 542 701.13 €
Résultat d'exercice d'investissement	-4 075 379.70 €
Résultat cumulé d'investissement	-639 017.63 €
Résultat global de clôture	580 930.46 €
Solde des reports d'investissement	4 400.06 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
9 = Conseillers représentés
27 = Total des votes
Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Quorum atteint pour la présentation des points finances (arrivée de Madame BELLUCCI à 18h40 au point 019 de l'ordre du jour initial)

Nouvelle modification d'ordre du jour des points relatifs aux trois budgets. Présentation des trois comptes de gestion suivis des trois comptes administratifs.

*numérotation de l'ordre du jour initial

018. (005)* ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion 2023 transmis par la cheffe du service comptable de Hayange ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la cheffe du service comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECLARE que le compte de gestion du budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2023 dressé par la cheffe du service comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
17 = Nombre de conseillers présents
9 = Conseillers représentés
25 = Total des votes
Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (se retire de la séance), BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Quorum atteint pour la présentation des points finances (arrivée de Madame BELLUCCI à 18h40 au point 019 de l'ordre du jour initial)

Nouvelle modification d'ordre du jour des points relatifs aux trois budgets. Présentation des trois comptes de gestion suivis des trois comptes administratifs.

*numérotation de l'ordre du jour initial

021. (006)* ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur Le Président se retire ;

Monsieur le rapporteur rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31, il appartient au conseil communautaire de désigner un Président de séance ;

CONSIDERANT que Monsieur Claude BOCEK, Vice-Président en charges des finances, a été désigné Président de séance dans le cadre de l'adoption du compte administratif ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération n°3 du conseil communautaire en date 13 décembre 2022 adoptant le budget annexe des ordures ménagères de la CCPHVA ;

VU la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 28 juin 2023 adoptant le budget annexe des ordures ménagères de la CCPHVA ;

VU la délibération n°4 du conseil communautaire en date du 28 novembre 2023 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe des ordures ménagères de la CCPHVA ;

VU la délibération n°5 du conseil communautaire en date du 9 avril 2024 approuvant le compte de gestion du budget annexe des ordures ménagères de la CCPHVA ;

VU la note synthétique des comptes administratifs 2023 de la CCPHVA ;

CONSIDERANT la stricte conformité des comptes établis par l'ordonnateur et le comptable public ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Ne prend pas part au vote : 2 – Patrick RISSER (2))**

- ARRETE le compte administratif 2023 du budget annexe des ordures ménagères selon le tableau ci-après :

Dépenses de fonctionnement	5 384 276.65 €
Recettes de fonctionnement	5 289 689.34 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	-94 587.31 €
Résultat cumulé de fonctionnement	-313 314.24 €
Dépenses d'investissement	554 113.28 €
Recettes d'investissement	535 391.99 €
Résultat d'exercice d'investissement	-18 721.79 €
Résultat cumulé d'investissement	58 079.66 €
Résultat global de clôture	-255 234.58 €
Solde des reports d'investissement	36 107.63 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
9 = Conseillers représentés
27 = Total des votes
Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Quorum atteint pour la présentation des points finances (arrivée de Madame BELLUCCI à 18h40 au point 019 de l'ordre du jour initial)

Nouvelle modification d'ordre du jour des points relatifs aux trois budgets. Présentation des trois comptes de gestion suivis des trois comptes administratifs.

*numérotation de l'ordre du jour initial

019. (007)* ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion 2023 transmis par la cheffe du service comptable de Hayange ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la cheffe du service comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de production d'énergie renouvelable pour l'exercice 2023 dressé par la cheffe du service comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
17 = Nombre de conseillers présents
9 = Conseillers représentés
25 = Total des votes
Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (se retire de la séance), BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Quorum atteint pour la présentation des points finances (arrivée de Madame BELLUCCI à 18h40 au point 019 de l'ordre du jour initial)

Nouvelle modification d'ordre du jour des points relatifs aux trois budgets. Présentation des trois comptes de gestion suivis des trois comptes administratifs.

*numérotation de l'ordre du jour initial

022. (008)* ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

Monsieur Le Président se retire ;

Monsieur le rapporteur rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31, il appartient au conseil communautaire de désigner un Président de séance ;

CONSIDERANT que Monsieur Claude BOCEK, Vice-Président en charges des finances, a été désigné Président de séance dans le cadre de l'adoption du compte administratif ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics d'énergie électrique et gazière ;

VU la délibération n°4 du conseil communautaire en date 13 décembre 2022 adoptant le budget primitif du service de production d'énergie renouvelable ;

VU la délibération n°7 du conseil communautaire en date du 9 avril 2024 approuvant le compte de gestion du service de production d'énergie renouvelable ;

VU la note synthétique des comptes administratifs 2023 de la CCPHVA ;

CONSIDERANT la stricte conformité des comptes établis par l'ordonnateur et le comptable public.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Ne prend pas part au vote : 2 – Patrick RISSER (2))**

- ARRETE le compte administratif 2023 du budget annexe de production d'énergie renouvelable selon le tableau ci-après :

Dépenses d'exploitation	12 859.31 €
Recettes d'exploitation	18 349.73 €
Résultat d'exercice d'exploitation	5 490.42 €
Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat d'investissement	0.00 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
9 = Conseillers représentés
27 = Total des votes
Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Quorum atteint pour la présentation des points finances (arrivée de Madame BELLUCCI à 18h40 au point 019 de l'ordre du jour initial)

*numérotation de l'ordre du jour initial

023. (009)* VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU les articles 1379-0 bis, 1636 B sexies, 1639 A et 1639 A bis du Code général des impôts ;

VU les états 1259 de notification prévisionnelle des bases fiscales de la fiscalité directe locale ;

VU les délibérations n°7 et n°8 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 adoptant les budgets primitifs de la CCPHVA, budget principal et budget annexe des ordures ménagères ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément à la mise en place de la part incitative ;

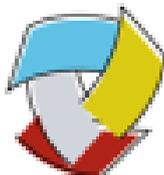
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- FIXE les taux d'imposition de l'année 2024 à :
- | | |
|---|---------|
| Cotisation foncière des entreprises | 25.37 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 9.52 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 4.17 % |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 9.25 % |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : | |
| • Communes de Villerupt et Audun le Tiche | 12.56 % |
| • Communes d'Aumetz, Ottange, Rédange, Russange, Thil et Boulange | 12.42 % |

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

9 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points
« finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

024. (010)* FIXATION DU TARIF 2024 DE LA PART INCITATIVE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment son article 1522 bis ;

VU la commission des finances du 28 mars 2024 ;

VU la délibération n°6 en date du 5 octobre 2021 instituant la part incitative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

CONSIDERANT les objectifs de la mise en place de la part incitative visant à représenter une part significative de la totalité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

CONSIDERANT les arbitrages budgétaires de l'exercice 2024 et la notification des bases d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Pour : 18 – **RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICETTI Fabienne (2), POKRANDT Frédéric, BELLUCCI Francine**)

(Abstentions : 9 - **LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, PETITCLAIR Guillaume (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick**)

- FIXE la part incitative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 0.02130 € par litre.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
9 = Conseillers représentés
27 = Total des votes
Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points
« finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

025. (011)* FIXATION DU TARIF 2024 DE LA PART INCITATIVE POUR LES COLLECTIVITES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment son article 1522 bis ;

VU la commission des finances du 28 mars 2024 ;

VU la délibération n°6 en date du 5 octobre 2021 instituant la part incitative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

VU la délibération n°15 en date du 13 décembre 2022 instituant la part incitative pour les collectivités ;

VU la délibération n°12 en date du 12 décembre 2023 instituant la part incitative pour les collectivités locales (mairies, collèges, lycées ...) et tout type d'administrations basées sur le territoire de la CCPHVA

CONSIDERANT les objectifs de la mise en place de la part incitative ;

CONSIDERANT les arbitrages budgétaires de l'exercice 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Pour : 18 – **RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne (2), POKRANDT Frédéric, BELLUCCI Francine**)

(Abstentions : 9 - **LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, PETITCLAIR Guillaume (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick**)

- FIXE la part incitative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 0.01065 € par litre pour les collectivités.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

9 = Conseillers représentés

27 = Total des votes

Convocation du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, BELLUCCI Francine

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par BOCEK Claude, DESTREMONT Gilles par MENICHETTI Fabienne, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, MATTUCCI Gérald par FRIIO Marie-Rose, NARCISI Myriam par PETITCLAIR Guillaume, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne MENICHETTI

Modification de l'ordre de passage des points, le quorum n'était pas atteint pour les points
« finances » (compte administratif / le Président ne prend pas part au vote)

*numérotation de l'ordre du jour initial

026. (012)* FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

VU les articles L1530 bis et L1639 A Bis du Code général des impôts (CGI) ;

VU la commission des finances du 28 mars 2024 ;

VU la délibération n°14 de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette en date du 24 septembre 2019 instaurant la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

VU la délibération n°7 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L1530 bis du CGI, le produit de la taxe GEMAPI doit être arrêté chaque année par l'organe délibérant dans les conditions prévues à l'article 1639 A ;

CONSIDERANT que le produit de la taxe doit être arrêté, d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF) et que d'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- ARRETE le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à hauteur de 121 300 €.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER